

L'ÉCHO 61 ALBANAIS

MARS 2022

PEDI



LE PÉDIBUS
À SAINT-ALBAN,
ÇA MARCHE!



INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h15

Jeudi : 8h30 - 12h

Samedi : 9h - 12h

Le service urbanisme est ouvert :

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h15

Mardi : 9h - 12h

Vendredi : 13h30 - 17h15

Tél. 02 96 32 98 98

Fax. 02 96 32 98 22

www.saintalban.fr

mairie@saintalban.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h

Samedi : 9h - 12h

Tél. 02 96 32 98 98

Cybercommune

Mardi : 14h - 16h

Dimanche : 10h30 - 12h

et sur rendez-vous en appelant

le **06 72 67 12 01** ou

le **06 51 11 36 50** ou **02 96 93 88 05**

(aux heures de permanences)

Bibliothèque

Mercredi : 14h30 - 17h

Vendredi : 16h30 - 18h

Dimanche : 10h30 - 12h

Tél. 02 96 93 88 05

Service portage des livres

Tél. 02 96 93 88 05

Urgences médicales

Tél. 15

Pharmacie

Déplacez-vous à la pharmacie la plus proche de chez vous, les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées.

En cas d'urgence, **Tél. 15** ou **3237**

Permanences

Puéricultrice PMI et Assistant Social

• Mme Gaëlle MOTHAY, puéricultrice mardi de 14h à 16h30 sans rendez-vous sur le site de Lamballe Terre & Mer à Saint-Alban.

Tél. 02 96 50 10 30

• Madame Caroline OLLIVIER, assistante sociale, sur rendez-vous les mardis et jeudis matins (Rue Clemenceau à Pléneuf-Val-André).

Tél. 02 96 50 10 30

France Alzheimer

Tél. 02 96 60 85 42

alzheimercotesdarmor@orange.fr

www.francealzheimer.org/cotesdarmor



LE MOT DU MAIRE

Comme nous l'avons évoqué dans les précédents numéros, l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est en cours. Les travaux ont repris depuis le début de l'année. Une première étape relative au diagnostic se termine. Elle nous enseigne que, par exemple, la population a augmenté de 1,18% entre 2012 et 2017. Le logement est composé à hauteur de 96,1% de maisons individuelles et 78% sont des résidences principales. Le taux de vacance s'élève à 5,5%. D'autres données sur les paysages, l'environnement, l'activité économique alimentent le diagnostic.

À partir de ce constat auquel s'ajoutent les premiers éléments de la concertation, nous allons élaborer le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui va fixer les grandes orientations que nous souhaitons pour l'aménagement de notre commune dans les 10 prochaines années.

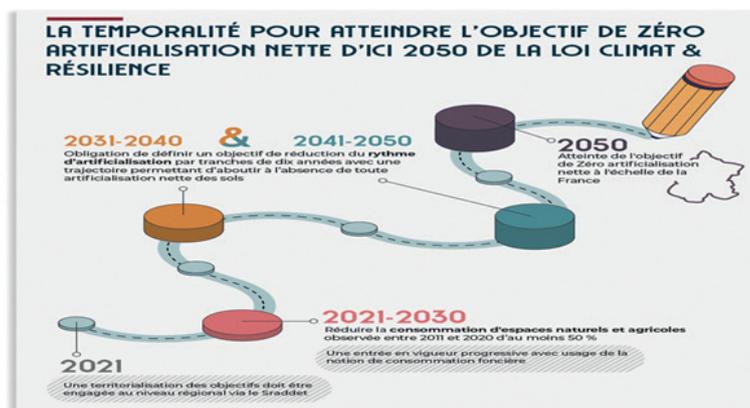
Cette réflexion devra être en cohérence avec la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021. Un des axes majeurs posés par la Loi est le principe de **lutte contre l'artificialisation des sols** (ne pas imperméabiliser les sols, lutter contre l'étalement urbain...). Un objectif national est ainsi fixé : **zéro artificialisation nette des sols en 2050**. Pour l'atteindre, une première étape est inscrite : **la consommation d'espace observée sur les dix dernières années, soit entre 2011 et 2021, devra être divisée par deux pour la période 2021-2031**.

Le P.L.U. de Saint-Alban devra donc fixer des objectifs chiffrés de **réduction de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**. Il faudra imaginer une autre façon de faire afin de conserver une dynamique démographique et économique tout en conservant les terres arables, outil de production essentiel à l'activité agricole et les espaces naturels nous offrant un cadre de vie de qualité. C'est tout l'enjeu qui nous attend dans les prochains mois.

Je vous invite à participer à ces travaux en nous faisant part de vos réflexions, idées... soit par courrier postal à l'adresse de la mairie, soit par courrier électronique à l'adresse urba@saintalban.fr

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous régulièrement sur l'avancée de notre document d'urbanisme.

Nathalie BEAUVY
Maire



Directeur de la publication : Nathalie Beauvy, Maire.

Ont participé à ce numéro : Cindy Guichard, Séverine Bocher, Claude Grogneuf, Monique Hourdin, Magalie Houzé, Clarisse Milleville, Kristell Jumilus.

Crédit Photos : /

Conception, réalisation graphique et impression : Roudenn Grafik.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2022

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité :

1- Intercommunalité - projet de mise en réseau des bibliothèques : délibération de principe d'adhésion sous réserve des conditions de mise en œuvre

Au cours de l'année 2019, une démarche sur la mise en réseau documentaire des bibliothèques de Lamballe Terre & Mer a été menée. Elle vise à donner la possibilité aux bibliothèques municipales de bénéficier de services supplémentaires : formation, catalogue commun, portail internet, carte unique...

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au réseau des bibliothèques de Lamballe Terre et Mer sous réserve des conditions de mise en œuvre et notamment du coût à charge de la commune.

2- Intercommunalité – convention territoriale globale (CTG) 2022-2025

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caf est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Ce contrat était à la fois un contrat d'objectifs et de cofinancement signé entre les collectivités territoriales et la Caf, permettant de financer notamment le service de l'accueil périscolaire de la commune (garderie). Les financements perçus, précédemment au titre du CEJ, continueront d'être mis en œuvre mais dans un nouveau cadre intitulé « Convention Territoriale Globale ».

3- Budget : ouverture des crédits en investissement – exercice 2022

Le budget 2022 n'étant pas encore voté, en vertu de l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25 % des crédits inscrits de la section d'investissement au titre de l'année précédente.

4- Personnel : modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs au 31 décembre 2021 : suppression d'un poste d'adjoint technique.

5- Urbanisme : déclassement et cession d'une portion de voie communale n°58 au lieu-dit « La Ville Méno »

La SCI « La Ville Méno », a souhaité acquérir un délaissé communal, à savoir une portion d'une voirie communale d'une contenance de 257 m². Le Conseil municipal a décidé de constater la désaffectation d'une partie de la voie communale n°58 et d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal. Le Conseil municipal a accepté le principe de la vente du délaissé sollicité par la SCI « La Ville Méno ».

6- Compte-rendu des délégations au Maire

DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer de manière dématérialisée une demande d'autorisation d'urbanisme en utilisant une téléprocédure de saisine par voie électronique (SVE).

Vous devez alors adresser une lettre recommandée électronique (LRE) à la commune à l'adresse mail suivante : urba@saintalban.fr

Le dépôt de dossiers dématérialisés ne sera possible que via cette téléprocédure LRE (voir tarifs sur site internet de la société AR24 sous-traitant). Tout autre moyen d'envoi dématérialisé est proscrié et ne sera pas retenu (par exemple : envoi sur une autre boîte mail de la commune).

Le dépôt papier restera possible en mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Cette téléprocédure est limitée aux demandes d'autorisation d'urbanisme sur le territoire de la commune. Cette télépro-

cédure a uniquement vocation au dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Demandes concernées : déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme (CUa et CUB), déclarations d'intention d'aliéner.

N.B : Les dossiers relevant d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) doivent faire l'objet d'un dépôt papier en mairie. Au préalable, vous devez créer un compte sur le site internet de la société AR24 sous-traitant via cette URL : <https://www.ar24.fr>. Vous devez ensuite télécharger l'ensemble des pièces du dossier et adresser le contenu à l'adresse mail suivante de la commune : urba@saintalban.fr

Toutes les pièces seront transmises au format PDF (à l'exclusion des photos). L'ensemble du dossier sera limité à un volume de 200 Mo.

Pour plus de renseignements :

urba@saintalban.fr ou 02 96 32 98 98

PROCURATIONS VOTE : NOUVELLES RÈGLES

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

Ainsi, si vous savez que vous ne pourrez voter personnellement le jour d'un prochain scrutin, vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Cette personne, votre mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes.

Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeurera par ailleurs valable.

Comment donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- En faisant une demande en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**. Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement «Maprocuration» et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.

Comment ça marche ?



- En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr, soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n°12668*03 sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

IMPORTANT :

Pour donner procuration, vous devez **renseigner le numéro national d'électeur de votre mandataire** (la personne à qui vous donnez procuration). Vous devez également renseigner **votre propre numéro national d'électeur** si vous faites une demande par Cerfa. Ce numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne «Interroger votre situation électorale» disponible sur **service-public.fr**.

À NOTER :

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer du fait d'une maladie ou d'un handicap, **un policier ou un gendarme peut recueillir votre demande de procuration à votre domicile**. Formulez votre demande par écrit auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile. Il vous suffit désormais de joindre **une attestation sur l'honneur** indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de comparaître.



VOUS POUVEZ DÉSORMAIS VÉRIFIER QUE VOUS AVEZ DONNÉ OU REÇU UNE PROCURATION :

Le service en ligne « Interroger votre situation électorale » vous donne désormais accès aux données relatives aux procurations que vous avez données ou reçues.

VOUS POUVEZ DÉSORMAIS RÉSILIER UNE PROCURATION VIA LA TÉLÉ-PROCÉDURE MAPROCURATION.

Comme pour la résiliation par le biais d'un Cerfa, vous devez ensuite vous présenter devant un policier, un gendarme ou un agent du ministère des affaires étrangères pour faire valider cette demande de résiliation.

RAPPEL :

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.**

② VOS PROCURATIONS

I Vous avez donné une procuration à Léo Béatrice DESPENTES (numéro national d'électeur 422842289) pour voter à votre place le 24 avril 2022

I Vous avez donné une procuration à Harry Camille LACLOS (numéro national d'électeur 569356938) pour voter à votre place pour la période du 10 mai 2022 au 09 mai 2023

A Nicolas Stéphane CATEL vous a donné une procuration pour la période du 23 novembre 2021 au 22 décembre 2021

pour voter à sa place dans la commune de SENS (89) au bureau n°2
Collège Marie Curie
3 boulevard de la liberté à SENS (89)

A Barbara Cynthia FLEURY vous a donné une procuration pour le 5 janvier 2022

pour voter à sa place dans la commune de Saint-Sérotin (89) au bureau n°18
Collège Pierre Gilles de Gènes
33 rue des capucines à Saint-Sérotin (89)

i Vous avez fait une demande de procuration qui n'apparaît pas ?
Pour un Cerfa papier, nous vous invitons à contacter [votre mairie](#)
Pour Maprocuration, [consulter la FAQ](#)

FAIRE UNE DEMANDE DE PROCURATION EN LIGNE

Partagez votre expérience et aidez-nous à améliorer ce service public numérique gratuit.

Je donne mon avis

ENTRETENIR LE CIMETIÈRE SANS PESTICIDES

VÉGÉTALISER POUR MOINS DÉSHERBER

Des plantations de SEDUM ont été réalisées entre les tombes du cimetière.

Ces petites plantes grasses peuvent être fragiles au piétinement pendant la période de reprise.

Il est demandé de :

- ne pas marcher sur ces plantations,
- ne pas laver les monuments avec de l'eau de javel ou autre produit chloré, afin de participer au réaménagement de cet espace de recueillement,
- ne pas arracher les herbes indésirables de type pissenlit, les agents techniques s'en occupent.



COLLECTE DES DÉCHETS

Pour rappel, pour des mesures de sécurité il vous est demandé de rentrer vos bacs après chaque collecte.

LE PÉDIBUS FAIT SON RETOUR !

Après une trêve hivernale, le bus terrestre reprend le 25 avril 2022 !

Les beaux jours sont de retour, pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable, et marcher pour aller en classe. Plusieurs arrêts sont proposés, les élèves attendent à un arrêt fixé, ils sont ramassés par un groupe de marcheurs, enfants et adultes accompagnateurs (bénévoles et parents), pour se diriger vers l'école d'un bon pied.

Les objectifs de cette initiative : faire découvrir aux enfants la flore et leur environnement ; dialoguer avec leurs camarades et les adultes ; leur apprendre à aimer la marche à pied.

Le pédibus, c'est aussi améliorer la sécurité des élèves aux abords des écoles, éviter le surplus de voitures autour des établissements scolaires. Les élèves apprennent à traverser une rue, à éviter les situations dangereuses, à devenir autonomes.

En plus, c'est un moyen de transport gratuit et écologique ! L'essayer c'est l'adopter ! Ci-dessous, les témoignages de nos accompagnateurs présents sur les trajets :

LIGNE BLEUE



La Mascotte :
GULLI



• **Marie-Claire :**
Le pédibus est une bonne initiative !



• **Mireille :**
Avec le pédibus j'aime la relationnel et l'inter-génération.



• **Françoise :**
Un bon bol d'air dans la bonne humeur !



• **Thérèse :**
De bons moments avec les enfants !



• **Josette :**
Le plaisir d'accompagner les enfants et de rencontrer les Albanais, un lien intergénérationnel !

LIGNE VERTE



La Mascotte :
SHANA



• **Michèle :**
Je participe au pédibus avec plaisir, les enfants sont charmants et je suis heureuse de reprendre au mois d'Avril les trajets aller-retour vers les écoles primaires.



• **Laurence :**
Convivialité entre les accompagnateurs et les enfants, permet de bonnes relations inter-générationnelles et de rencontrer des gens que l'on n'aurait peut-être pas eu l'occasion de côtoyer.



• **Marie-Christine :**
De beaux moments de partage et de convivialité avec les enfants et les voisins.



• **Christian :**
Partage et convivialité avec enfants et bénévoles.



• **Jacqueline :**
Participer à la vie du lotissement, rendre service, se sentir utile, rester jeune ! Le mélange de générations est toujours positif !



• **Jean-Paul :**
Accompagner les enfants à l'école est un grand plaisir pour moi !



• **Jean-Jacques :**
Le plaisir d'accompagner les petits à l'école !

LES TRAJETS DU PÉDIBUS :

Ligne Bleue : rue du Poirier, chemin des Venelles, rue Chemin Ferré, rue de la Croix de la Mission, rue de l'Église.

Ligne Verte : route de la Ville es Cotard, rue des Clôtures, rue de Tournemine, rue de l'Église.

Vous souhaitez inscrire votre enfant ou être accompagnateur bénévole ? Appelez la mairie au **02 96 32 98 98** ou envoyez un mail à mairie@saintalban.fr



SANTÉ

ENGAGEMENT DE LAMBALLE TERRE & MER DANS L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Depuis plusieurs années, le territoire de Lamballe Terre & Mer est engagé dans une démarche volontariste en matière de santé avec l'organisation et la coordination des parcours de santé, la création de maisons de santé pluri-professionnelles, une réflexion sur l'attractivité du territoire pour l'accueil des médecins, partenariat avec le Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre, une structuration des services pour appuyer une politique de maintien à domicile...

Désireux d'aller plus loin, les élu·e·s de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer s'engagent dans l'élaboration et la signature d'un Contrat Local de Santé. Celui-ci aura pour objectifs :

- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- le développement d'une nouvelle dynamique partenariale, au service des habitants, pour répondre aux problématiques de santé recensées sur le territoire,
- de mettre «la santé au cœur de toutes les politiques».

Ce contrat sera conclu entre la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture des Côtes d'Armor, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), l'Éducation Nationale, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique des Côtes d'Armor, la Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Il durera 5 ans, à compter de sa signature projetée en décembre 2022.

Cette année 2022 sera donc l'occasion pour Lamballe Terre & Mer de **co-construire, avec l'ARS, les élus, les partenaires et les habitants du territoire**, le diagnostic territorial de santé et de définir le futur plan d'actions qui aura pour finalités de favoriser l'accès aux soins des populations et de réduire les inégalités en matière de santé.

ENFANCE-JEUNESSE

VACANCES DE PRINTEMPS (11 AU 22 AVRIL) : INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS ET ANIMATIONS

- **Inscriptions ALSH 3-11 ans :** du 16 mars au 1^{er} avril
- **Inscriptions 11-17 ans :** à partir du 4 avril

Toutes les informations (contacts et lieux d'inscriptions, programmes) sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer.

QUAI DES MÔMES

Dimanche 13 mars de 13h30 à 17h30 :

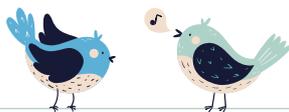
Animations et spectacles dès 2 ans au Quai des rêves Centre culturel de la Ville de Lamballe-Armor.

Entrée libre & gratuite.

Réservations pour les spectacles : **02 96 50 94 80.**

Site internet : **quaidesreves.com**

ENVIRONNEMENT



MISE EN PLACE DE NICHOURS À OISEAUX CHEZ SOI



On est souvent plein de bonne volonté en souhaitant réaliser ou installer son nichoir à oiseaux dans son jardin. Mais de là à accueillir un petit couple de mésanges au prochain printemps, quelques principes sont à respecter.

La structure : il devra être en bois non traité, sans colle chimique. La structure sera différente selon l'espèce que vous souhaitez accueillir.

Des modèles très simples à fabriquer soi-même sont disponibles sur le site de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : **www.lpo.fr**.

Son emplacement : jamais en plein soleil ou à l'ombre complète. Le trou d'envol doit être à l'opposé des vents dominants. Une orientation du trou d'envol Sud ou Sud-Est est conseillé. Incliner le nichoir légèrement vers le bas. Privilégier

un emplacement en hauteur (2 à 5 mètres), au calme, hors de portée des chats.

Période d'installation : dès l'automne, les oiseaux peuvent s'en servir comme gîte d'hiver. Mais en mars ou en avril, il n'est pas trop tard pour en installer.

La fixation : ne pas clouer directement sur l'arbre. Utiliser du fil de cuivre gainé et entourer le tronc en intercalant des petits morceaux de bois pour serrer et protéger l'arbre.

Le nombre de nichours à installer : la plupart des oiseaux défendent leur territoire contre les intrus de la même espèce. Il est donc inutile voire néfaste, de disposer en trop forte densité des nichours destinés à la même espèce. Ce n'est pas le cas des hirondelles ou des martinets qui peuvent nicher en colonie.

ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

Afin d'inciter les enfants à lire, les maîtresses ont mis en place un système de ceintures de lecture. Dans chaque classe, tous les livres de la bibliothèque ont été classés par couleur en fonction de leur difficulté de lecture, du blanc jusqu'au noir.

Dès le CP, les élèves commencent donc leur progression à partir de la ceinture blanche.

Une fois leur livre lu, ils se connectent sur un site internet et répondent à 5 questions de compréhension. La ceinture blanche est validée dès lors que l'enfant obtient 20 points. Il passe ensuite dans la ceinture jaune, qui demandera 30 points pour être validée.

Elina, CE1 passe actuellement sa ceinture orange « *J'aime bien le rallye lecture parce qu'on peut emprunter des livres et les ramener à la maison pour les lire. En classe, on a des tablettes et on peut aller sur internet pour répondre aux questions* ».

Hinarani, CE2 (ceinture bleue): « *J'aimerais bien valider toutes mes ceintures de lecture avant le collège. Le rallye lecture me motive pour lire plus* ».

Elie, CE2 est un passionné de lecture. Il est déjà dans la ceinture marron. Il va commencer le tome 5 de Harry Potter. « *Dès que j'ai fini mon travail en classe, je lis* ».



ÉCOLE FRANÇOIS LEVAVASSEUR

VISITE DE LA CRIÉE D'ERQUY

« Embarquez ! » C'est par ce mot qu'a démarré la sortie des élèves de CP-CE1 et de CM1-CM2, le lundi 17 janvier dernier, en montant dans le car. Vocabulaire marin pour une sortie placée sous le signe de la mer. Direction la criée d'Erquy !

Deuxième séance du projet « Filipêche : suivez le poisson » proposé par le Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Cette sortie a permis aux élèves de ces deux classes de découvrir le port et la criée d'Erquy. Emmenés par Manon et Aurélien, animateurs du grand site, après une



visite du port et une découverte de ce qui le compose, ils ont pu se mettre dans la peau de tous les acteurs de la criée. Tout d'abord, les poissons et crustacés, en comprenant la façon de les trier, par espèces, tailles, qualités. Ensuite, le travail des hommes, en pesant les lots, suivant le parcours du poisson à travers les différentes salles, de l'arrivée du bateau au départ chez les mareyeurs, et enfin la salle des ventes avec son fonctionnement si particulier d'enchères. Une dernière vue sur le port du haut de la passerelle, un dernier au revoir à Bernard le homard, compagnon de visite des plus jeunes, et voilà le retour à l'école qui se profile.

La troisième classe d'élémentaire de l'école engagée dans ce projet, les CE2-CM1, s'est rendue à cette même sortie le lundi 24 janvier.

Biodiversité, préservation des richesses de la mer, découverte de l'économie locale et de ses acteurs, autant de thèmes dont l'étude se poursuivra lors de la troisième séance en mars consacrée à la transformation des produits.



- Artistes et intellectuels face à la décolonisation et aux indépendances : le 3 mars de 14 h à 17 h à la salle municipale de PLURIEN avec Nicole LUCAS - agrégée et docteure en Histoire

Artistes et intellectuels témoignent en pionniers de la culture coloniale, offrant au regard ou à la lecture une palette esthétique complexe et évolutive. Au XX^e siècle, ces créateurs, entre raison et passion, interrogent l'univers colonialiste pour le critiquer, le railler, ou sensibiliser à d'autres mondes, contribuant à éveiller les consciences, à soutenir les courants anti coloniaux, voire les résistances, et s'inscrivent désormais dans le récit mémoriel, d'André Gide à Ahmed Djebar ou Alice Zeniter

- La francophonie : le 17 mars de 14 h à 17 h à la salle de l'Ancre des Mots à ERQUY avec Michèle SOUCHET - GAVEL - agrégée de Lettres

Si de nombreux écrivains de par le monde choisissent d'écrire en français, leur rapport à notre langue est varié : pour certains, il s'agit d'une langue maternelle, pour d'autres, c'est une langue issue de la colonisation et qui côtoie d'autres langues nationales. Ils retraceront une histoire de la francophonie et de la littérature francophone et s'attarderont également sur l'évolution de la « littérature francophone », appellation critiquée par certains qui préfèrent parler de « littérature - monde en français ».

- Les folles inspirations de Salvador Dali : le 31 mars de 14 h à 17 h au Cinéma du Casino de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ avec Jacqueline DUROC - Docteure en Histoire de l'Art - auteure de livres d'art

Les provocations du peintre aux célèbres moustaches, metteur en scène de son propre personnage, ont souvent suscité la controverse. Mais l'immense talent du fou de peinture éclate sur ses toiles : il joue avec les effets d'optique, les apparitions, les rêves, les métamorphoses ; esprit curieux, il s'intéresse aux découvertes de Freud et à l'atome. Il a puisé de nombreuses inspirations chez les maîtres du passé : Caravage, Vermeer... L'inventeur des « montres molles » était également un créateur d'objets.

FNACA

Samedi 19 mars : commémoration du 60^e anniversaire de la fin des combats en Algérie. Un rassemblement aura lieu à 10h30 devant le monument aux morts. Il sera suivi par la lecture du message national, un dépôt de gerbes et une minute de silence. À cette occasion, 2 croix de combattants seront remises. Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.*

** sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.*

LES RANDONNONS ALBANAIS

DIMANCHE 6 MARS : RANDONNÉE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Le 6 mars aura lieu la randonnée au profit de l'association des Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest organisée par les Randonneurs Albans.

Rendez-vous au foyer du complexe sportif René Rouget.

Départ libre de 8 h à 11 h.

4 circuits, ouverts à tous, vous sont proposés :

- 5 km autour de Saint Alban (facile et accessible à tous),
- 10 km, 15 km et 20 km passant par la vallée de la Flora (les 15 et 20 rejoignent le bord de mer).

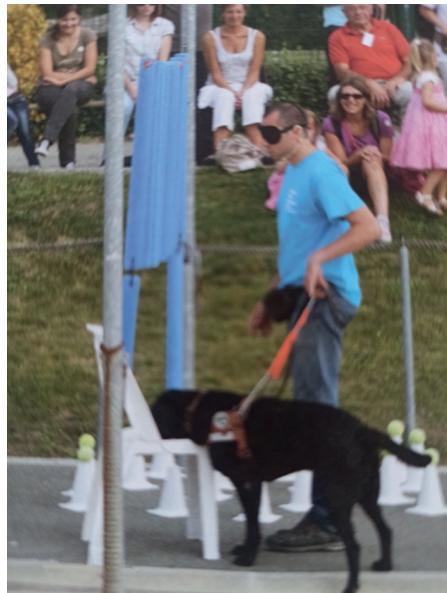
Retour de tous les circuits par le Temple jusqu'au complexe sportif René Rouget. Verre de l'amitié à l'arrivée.

Venez découvrir en famille ou entre amis les chemins de Saint-Alban et de Pléneuf-Val-André.

Pour participer, il suffit de venir s'inscrire au foyer du complexe sportif René Rouget et de verser 5€ par personne (minimum) et de prévoir des vêtements en fonction de la météo ainsi que de bonnes chaussures. Le bénéfice sera reversé intégralement aux écoles de formation des Chiens Guides d'Aveugles d'Angers (49) et de

Pont Scorff (56). Les chiens formés dans ces écoles sont remis gratuitement à des personnes aveugles.

Ils collectent toujours les vieilles lunettes que vous pouvez déposer à la Mairie (une boîte étant à votre disposition) ou le jour de la randonnée au foyer.



LE CERCLE CELTIQUE FLEUR D'AULNE

Le cercle celtique « Fleur d'Aulne » (sections danses, musiques et loisirs) tiendra son assemblée générale le samedi 19 mars 2022, à 18h30, à la salle des fêtes de Saint-Alban. Seront présentés et mis en délibéré les bilans d'activité, les comptes financiers, le renouvellement partiel des membres du conseil d'administration et abordés les projets.

RUGBY CLUB CÔTE DE PENTHIÈVRE

Le Rugby Club Côte de Penthièvre fête ses 5 ans en 2022. L'association remercie les élus locaux pour leur confiance et l'accès aux installations.

Les « Jolitorax » s'entraînent tous les vendredis soirs au stade René Rouget de Saint-Alban. C'est du rugby à toucher deux mains, sans contact et sans placage, mixte et ouvert à toutes et tous à partir de 15 ans.

Le club compte plus de 160 adhérents, des bénévoles, un arbitre en formation, du baby rugby à partir de 3 ans, une école de rugby des -8 ans aux -14 ans et des cadets, tous inscrits en championnat départemental ou régional et des seniors à 15.

Le RCCP est inscrit dans le label Club du 21^e siècle et offre une palette large : opérations plages propres, ramassage de mégots et déchets en ville, aides aux devoirs, faire rayonner les villes du secteur, stages multisports organisés à chaque période de vacances scolaires, cycles rugby dans les écoles du secteur.

Chaque établissement où le club intervient recevra des ballons et des plots afin que la pratique du rugby se démocratise et que ce sport puisse être joué partout et tout le temps. Et vous, quand nous rejoignez-vous ?



CLUB DES AÎNÉS DE LA FLORA

ACTIVITÉS DU MOIS DE MARS :

MARCHE DOUCE :

Les lundis 7, 14, 21 et 28 mars : rendez-vous à 14h30 sur le parking du Poirier pour se rendre sur un parcours de marche douce.

PISCINE – AQUAGYM :

Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 mars de 16h à 17h à la piscine des Monts Colleux à Pléneuf-Val-André.

CLUB DU JEUDI :

Les jeudis 10 et 24 mars pour les jeux de cartes, de société et de boules, le tout agrémenté du goûter réservé aux adhérents du club.

WEEK-END THEÂTRAL LES 12 ET 13 MARS :

Week-end théâtral les 12 et 13 mars 2022 avec La Compagnie d'Yvias et la toute nouvelle pièce :

« Un amour re-déchaîné ».

Jean-Pierre et Véro partent fêter Noël à la neige... Malheureusement dans cette famille recomposée, rien n'est simple ! Derniers préparatifs, intrusions des ex, des enfants rebelles, des beaux-parents envahissants, petit-fils en nourrice et problèmes d'intendance... ! Bref, tous s'en mêlent et tout s'emmêle ! Partiront-ils à l'heure ?...



Réservez votre soirée pour venir prendre à la salle des Fêtes un bon bol de rire qui vous fera du bien, c'est le moment d'en profiter.

Vous pouvez prendre vos places auprès de vos amis membres du Conseil d'administration et aux numéros indiqués ci-dessous. Prix des places 10€ adultes et 5€ enfants de 6 à 12 ans.

Réservations : Marie Christine GALBRUN 06 82 44 37 24
Jacques LEFEUVRE 06 80 72 32 37

POUR CONTACTER LE CLUB :

- Mail : Clublaflora@gmail.com

- Téléphone : Alain MARIE 02 96 32 96 59
Martine LAPLANCHE 06 23 75 02 31
Jacques LEFEUVRE 06 80 72 32 37

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 12 janvier : Amael GICQUEL

DÉCÈS

- 7 janvier : Hubert MOISAN
- 12 janvier : Jean-Lou MILLET

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- FLAGEUL Jacques L'Etrape - *Extension maison*
- L'HELIAS Ludovic 27 Bis, La Ville cochard - *Maison*
- HOUZÉ Bertrand La Saudraie - *Maison*
- GICQUEL Sophie 12, Les Rigaudais - *Maison*
- TERMET Raymond et Joëlle Lotissement Tren Bihan – Lot n° 15 - *Maison*

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- AUBIN Josiane 24, rue du Clos Long - *Véranda*
- KERJEAN Renée 1, Impasse des Floralies - *Carport*
- SARL ECO HABITAT ENERGIE 4, La Ville Bresselet - *Panneaux photovoltaïques*
- GICQUERE Norbert 23, rue du Pré de la Vigne - *Abri de jardin*
- EARL MALIDO – LEGRAND Sébastien 1, Bel Orient - *Changement de toiture*
- BRÉARD Patrice 42 bis, Les Rigaudais - *Clôture*

AGENDA

- **6 mars** : Randonnée Chiens Guides d'Aveugles organisée par Les Randonnous Albanais
- **12 et 13 mars** : Spectacles organisés par le Club des Aînés de la Flora
- **19 mars** : Commémoration du 60^e anniversaire de la fin des combats en Algérie par la FNACA
- **26 mars** : Repas de l'École Saint-Guillaume

ANNONCES

Annonces à déposer avant le 31 mars pour le bulletin de mai

- Recherche personne sérieuse pour aide auprès d'une dame âgée et accompagnement promenade quelques heures par semaine y compris le week-end à Saint-Alban.
Tél. : **06 77 32 34 35**
- Femme de ménage propose de faire l'entretien de votre résidence secondaire à l'année. Travail sérieux, avec de bonnes références. Paiement CESU. Secteur : Saint-Alban, La Bouillie, Pléneuf-Val-André, Saint-Aaron.
Tél. : **07 71 88 67 84**
- Installé sur la commune de Saint-Alban, Bernard vous propose ses services pour tous travaux de plomberie sanitaire. Installation, entretien et dépannage, neuf et rénovation. Aménagement salle de bain, faïence. 25 ans d'expérience.
Tél. : **06 98 28 94 21**
Email : bernard.lebourdais@outlook.fr

